

Référentiel

Avril

sur l'habitat

et

le logement

adaptés



Table des matières

1	Préface	4
2	Origines de la réflexion sur le logement adapté	8
3	Champs d'application et contenu du référentiel	12
4	Les 4 volets du concept Avril	16
4.1	Le volet « environnement social »	17
4.2	Le volet « architecture »	19
4.3	Le volet « prestations »	20
4.4	Le volet « financement »	22
5	La méthodologie Avril : évaluation et accompagnement de projets	24
5.1	La méthodologie Avril	25
5.2	Degrés d'application	26
	Bibliographie	28
	Glossaire	29

1

Préface

Quelle sera la maison de demain ? Comment vivrons-nous dans 50 ans ? Chacun a déjà lu un article, un roman, ou visualisé un documentaire sur ce sujet. Pourtant, cette question attisant l'imagination de plusieurs générations se retrouve aujourd'hui sur toutes les lèvres, en des termes très sérieux.

De nombreux citoyens cherchent effectivement à regagner les centres urbains, en raison de la pénurie progressive des commodités de la campagne, et dépensent une part toujours plus grande pour se loger. Les retraités de demain, se retrouvant souvent seuls dans la maison familiale, cherchent à emménager dans un appartement mieux situé, quitte à payer un loyer plus important. Une réévaluation budgétaire qui implique des exigences supplémentaires, notamment au niveau de l'accessibilité et du confort.

A l'ère du cocooning, chacun crée un univers qui lui est propre, tant pour apprécier les moments d'intimité que pour recevoir ses proches. Par son agencement et sa décoration, un logement devient le prolongement douillet de l'identité d'une personne ou d'un ménage. Il est également un repère solide, apportant réconfort et sécurité lors des épreuves de la vie.

Les personnes âgées fragilisées ou les adultes présentant un handicap ne font pas exception à cette tendance ; leurs attentes se précisent et l'éventualité d'une entrée en milieu institutionnel peut être ressentie comme un événement déstabilisant.

En institution, une personne renonce souvent à individualiser son logement. Elle ne se sent plus chez elle et peine à maintenir un tissu social. D'autre part, un certain nombre de personnes âgées ou handicapées ne parviennent plus à vivre dans leur logement, à cause d'un environnement inadapté à leurs besoins.

Ce constat a motivé plusieurs professionnels du domaine médico-social à se pencher sur la question de l'habitat, en se réunissant en association. L'association Avril est née avec les buts suivants : développer la réflexion sur l'habitat et favoriser la réalisation de logements adaptés. Basée à Renens, elle compte pour membres l'association pour la prévention et le maintien à domicile de l'ouest lausannois (APREMADOL)¹, la Fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention², la Fondation Plein Soleil³, la Fondation Mont Riant⁴, l'association Alter Ego⁵ et Pro Senectute Vaud⁶.

Convaincue que les conditions de logement sont un facteur déterminant du « bien vieillir », et du « bien vivre » en général, l'association Avril fait la promotion de solutions permettant aux personnes âgées ou handicapées de rester chez elles, tout en disposant des prestations et des services qui leur sont nécessaires. Ces solutions doivent être accessibles à l'ensemble des personnes concernées, indépendamment de leurs ressources financières.

Les objectifs de l'association Avril se sont concrétisés avec l'ouverture de 8 appartements adaptés, au centre-ville de Renens⁷. Cette structure intermédiaire d'hébergement accueille des personnes en perte d'autonomie (personnes âgées, personnes à mobilité réduite etc.) dans une perspective ergonomique, effaçant au maximum les barrières architecturales et permettant l'adaptation d'équipements spéciaux, facilitant l'accès à l'environnement social. La proximité d'une unité d'accueil temporaire (UAT) a permis de disposer d'une permanence de jour, d'un lieu de rencontre entre les locataires et d'un espace de sécurité et de sociabilité au quotidien. Cette expérience a démontré l'importance de la réflexion préalable sur le logement adapté, notamment en ce qui concerne les critères architecturaux et les modes de collaboration entre les divers intervenants professionnels.

Suite à ce constat, l'association Avril a prolongé sa réflexion sur le logement adapté, en organisant en septembre 2005 le séminaire « Demain, nous aurons 80 ans. Aujourd'hui, je choisis mon appartement ! » Le but de l'association était de réunir plusieurs experts travaillant sur la problématique du

logement adapté, dans une perspective pluridisciplinaire. Les démographes ont ainsi côtoyé les architectes et les professionnels de la santé, sans oublier les sociologues, les acteurs financiers et les instigateurs de projets de logements adaptés en Suisse. Cette journée de séminaire a rapidement convaincu l'association de faire connaître sa réflexion initiale, sous la forme d'un document qui considère l'habitat dans sa dimension globale. Sans chercher à valider un quelconque label, les membres de l'association se sont plutôt tournés vers l'élaboration d'un référentiel - forme de vademecum comportant des pistes de réflexion pour l'élaboration de logements adaptés.

Dans la métaphore de la construction, le référentiel Avril remplit le rôle des fondations, offrant ainsi l'assurance que le projet présenté conciliera sécurité, autonomie et ouverture sur l'environnement social. Les manifestations concrètes de cette philosophie, comme les détails esthétiques ou organisationnels du logement, resteront du ressort des habitants ou des personnes à l'origine du projet.

¹ Association regroupant les Centres Médicaux-Sociaux (CMS) de Renens, Ecublens et Bussigny

² Fondation des services d'aide et de soins à domicile pour la région Morges-Aubonne

³ Fondation essentiellement active dans l'accueil et hébergement de personnes avec un handicap neurologique

⁴ Fondation coordonnant les activités des différents EMS dans la région d'Yverdon-les-Bains

⁵ Association œuvrant au bien-être des personnes âgées et de leur entourage

⁶ Association promouvant la dignité et le respect des personnes âgées, en luttant contre la maltraitance

⁷ Les appartements sont situés à l'avenue du 14 Avril 5, 1020 Renens

« développer la réflexion sur l’habitat et favoriser la réalisation de logements adaptés »

L’association Avril a ensuite organisé une seconde journée de séminaire, déclinées en ateliers de travail et invitant une quarantaine d’experts du monde politique, médico-social, architectural et financier. Grâce à leurs remarques et leurs conseils, l’association a pu étoffer son expérience et trouver de nouvelles pistes pour élaborer son référentiel sur le logement adapté.

L’objectif de cette démarche était de démontrer l’importance de l’interaction entre ces différents acteurs, et avant tout de chercher à mettre en place des mécanismes favorisant cette dynamique. Cette logique de travail a également affirmé l’association Avril dans son rôle d’accompagnateur de projets.

Pour favoriser des projets innovants, il est impératif que les promoteurs ne poursuivent pas exclusivement des projets commerciaux et que les architectes ne conçoivent pas l’habitat en des termes purement architecturaux. La présence d’un acteur externe, disposant d’une expérience dans le domaine du logement adapté, mais aussi une neutralité par rapport aux enjeux du projet, permet d’éviter ce biais.

Collectif de réflexion permanent, l’association Avril propose ainsi de renforcer le lien entre les différents acteurs, en intégrant les futurs habitants, les investisseurs, les promoteurs, les prestataires et les architectes dans une même logique.

Sur le terrain, l’association Avril se singularise par sa capacité à évaluer et à accompagner tout type de projet, selon une méthodologie, intégrant les choix et les impératifs des concepteurs du projet. Un des premiers objectifs de l’association Avril est d’éviter la modélisation, pour favoriser une pluralité de logements adaptés, qui respecte un ensemble de critères validés par l’association.

2

Origines de la réflexion sur le logement adapté

La réflexion sur le logement adapté s'inscrit dans la continuité d'une évolution démographique, économique, architecturale et sociale. La génération qui se rapproche aujourd'hui de la retraite est en effet issue du boom économique des années 70 et du baby-boom (générations des années 50). Forte d'une croissance constante et disposant d'avancées technologiques, elle aspire à une seconde moitié de vie dans un espace privé, reflet de sa personnalité et favorisant les rapports avec son tissu social.

Ces nouvelles attentes renforcent la réflexion sur le logement adapté, qui permet de jouir d'une autonomie maximale, sans pour autant perdre le sentiment de sécurité propre au milieu institutionnel. L'association Avril a décidé d'ouvrir son référentiel sur un historique des facteurs démographiques, économiques, sociaux, architecturaux et médico-sociaux.

A) Les facteurs démographiques :

La population âgée augmente de manière significative depuis le milieu du XX^{ème} siècle, et connaîtra la même évolution dans les 30 prochaines années. Selon l'office fédéral de la statistique, les personnes de plus de 65 ans représenteront 22,2% de la population suisse d'ici 2040. L'accroissement du nombre de personnes âgées marquera également une augmentation du vieillissement secondaire⁸. Grâce aux progrès effectués dans les domaines de la médecine et de l'hygiène, l'espérance de vie est actuellement de 77 ans pour les hommes et de 83 ans pour les femmes. La courbe du vieillissement secondaire connaîtra donc une hausse certaine d'ici 2040, où les personnes de plus de 80 ans représenteront 7,2% de la population suisse. Parallèlement à cette évolution démographique, les places en institution se font de plus en plus rares. Les retraités doivent réfléchir suffisamment tôt à la question du logement pour leur seconde moitié de vie. Une réflexion d'autant plus importante que ces derniers souhaitent se démarquer de la politique de la dépendance, et espèrent vivre aussi longtemps que possible à leur domicile.

B) Les facteurs économiques :

L'accroissement démographique des personnes âgées va de pair avec l'avènement d'une nouvelle génération de retraités. Les retraités d'aujourd'hui, comme les futurs retraités issus de la génération du baby-boom, disposent généralement d'une situation financière favorable et de ressources différentes des générations précédentes. En raison de la croissance économique de l'après-guerre, ils détiennent une majorité du capital et n'hésitent pas à l'investir dans des biens de loisirs et de confort. Une étude réalisée dans le canton du Valais a montré que, parmi les contribuables vivant en couples et nés en 1940, 43% possèdent une fortune brute supérieure à 300'000 francs, et 59% présentent un revenu fiscal supérieur à 60'000 francs (Höpflinger, 2004). Ces moyens se répercutent sur leur consommation journalière, mais surtout sur leurs investissements à long terme. Les aînés sont également prêts à dépenser une somme plus importante pour l'acquisition de leur logement et disposent d'une mobilité résidentielle accrue. Les nouveaux retraités recherchent particulièrement des logements spacieux, bien situés et adaptés à leur rythme de vie.

« Des logements spacieux, bien situés et adaptés au nouveau rythme de vie des aînés »

⁸ Effets de processus pathologiques explicables que l'on peut potentiellement prévenir (par exemple : les maladies chroniques du vieillissement).

C) Les facteurs sociaux :

La période de la retraite peut induire un affaiblissement du réseau social et des repères identitaires. Le sentiment d'appartenance à un groupe, un quartier ou une communauté est une composante cruciale de l'identité d'un individu. Or, passé un certain âge, ces relations se restreignent et de nouveaux liens sont parfois difficiles à établir. D'une part, il n'y a plus d'appartenance professionnelle, de lien avec des collègues de travail et d'identification aux buts d'une organisation. D'autre part, les amis de longue date disparaissent progressivement, et le sentiment de solitude et d'inutilité peut apparaître. Une solution serait de privilégier des espaces d'habitation intégrés dans des quartiers et des sites où les locataires puissent avoir des contacts au quotidien avec des habitants de différentes générations. Faire appel aux aînés qui le peuvent pour des services à la communauté va dans le même sens : assurer la réciprocité et permettre un nouveau projet de vie. L'espace d'habitation doit favoriser un sentiment d'appartenance, afin que la personne se sente chez elle et ne perçoive pas les divers appuis comme des contraintes.

D) Les facteurs médico-sociaux :

La population suisse vit en moyenne plus longtemps et en meilleure santé, mais ne peut pas toujours éviter la diminution physique ou mentale. En d'autres termes, l'augmentation de l'espérance de vie signifie aussi l'augmentation des années en mauvaise santé. Le dispositif de maintien à domicile, mis en place par le canton de Vaud dans les années 70, conserve un rôle gériatologique important. La hausse planifiée du vieillissement secondaire confirme ainsi la complémentarité de la politique de soins et des structures promouvant le maintien à domicile. Cette complémentarité devrait idéalement se refléter sur le plan architectural, afin de garantir aux locataires une sécurité au quotidien et un sentiment d'autonomie maximal.

E) Les facteurs architecturaux :

Beaucoup de logements ne sont pas adaptés au quotidien des personnes âgées; ils contiennent souvent des barrières architecturales (seuils, absence d'ascenseurs etc.), provoquant un isolement social ou un déménagement non souhaité. Une étude menée par le professeur Höpflinger (2004) a récemment démontré que 53% des personnes de 70 à 74 ans ne s'imaginent pas vivre une retraite convenable dans leur logement actuel.

Cette tendance est confirmée par l'Office fédéral de la statistique, pour qui la recherche d'un logement adapté à la seconde moitié de la vie est un des principaux motifs de déménagement après 60 ans. Pour favoriser l'autonomie et assurer la sécurité de la personne âgée, il est important de développer des infrastructures qui facilitent les déplacements à l'intérieur comme à l'extérieur (seuils, environnement lumineux et sonores, revêtements, ascenseur, accès à l'immeuble etc.)

Si de nombreux projets existent, l'élaboration du référentiel Avril s'inscrit dans la continuité de ces premières réflexions théoriques, en cherchant à promouvoir des solutions adaptées aux besoins et aux attentes des aînés de demain, ainsi qu'à celles de toute personne fragilisée ou non, à la recherche d'un logement conciliant encadrement modulable et autonomie. Concrètement, il s'agira de mettre en évidence un certain nombre de critères architecturaux, sociaux, médico-sociaux et financiers pour garantir une base solide au concept de logement adapté.

3

Champs d'application et contenu du référentiel

Le logement adapté est souvent assimilé à l'habitat groupé sécurisé (HGS) ou à l'habitat protégé, créant ainsi une confusion entre trois termes renvoyant autant de conceptions de l'habitat. Avant de présenter le concept Avril du logement adapté, nous avons jugé bon de définir chacun de ces trois modèles.

- **Habitat protégé**: logement architecturalement adapté et incluant un ensemble de prestations, établies à l'avance et facturées forfaitairement, ainsi que des prestations optionnelles, fournies sur demande. Des prestataires dûment identifiés assurent la délivrance de ces prestations de manière organisée et continue (permanence de sécurité, intervention médico-sociale rapide etc.). Le contrat de prestations fait partie intégrante du bail à loyer.

- **Habitat groupé sécurisé (HGS)**: ensemble de logements individuels, sans barrières architecturales et adaptés pour le grand âge et le handicap. Situé à proximité d'une institution de soins, l'HGS offre des facilités de contact et d'échange au travers de différents espaces communautaires. Les personnes résidant en HGS sont chez elles et participent à l'organisation des prestations qui les concernent.

- **Logement adapté** : espace de vie spécialement conçu pour des personnes âgées ou handicapées, sans barrières architecturales et en lien si nécessaire avec des prestataires de service. Le logement adapté diverge de l'habitat protégé en raison de la dimension modulable de l'accompagnement, ainsi que d'un HGS concernant le lien avec l'EMS. Le logement adapté n'est pas une alternative au placement en institution, mais peut être une adaptation préventive et dès lors constituer un projet de vie à part entière.

Par rapport à l'habitat protégé et à l'HGS, **le logement adapté** introduit une flexibilité plus importante quant aux prestations à disposition des habitants. De plus, il est important de relever que ce type de logement n'est pas strictement réservé aux personnes ne pouvant plus rester dans leur domicile d'origine, en raison d'une diminution physique ou psychique. Il peut en effet être envisagé comme un véritable projet, le fruit d'une réflexion avancée sur la manière d'en-trevoir la seconde moitié de la vie. Le concept de logement adapté est applicable pour toute personne qui, fragilisée ou non par l'âge ou le handicap, désire emménager dans un environnement conciliant autonomie et prestations sur demande.

En ce sens, il doit pouvoir garantir « des solutions différenciées, respectueuses des conditions objectives et des choix subjectifs d'usagers aux exigences et aux modes de vie diversifiés » (Vercauteren, Loriaux et Predazzi, 2003 : 35). Ce concept ne doit donc pas être un modèle unique, mais un ensemble de critères garantissant un maximum de sécurité et de fiabilité.

L'association Avril a opté pour un concept en quatre volets, indissociables et non-hiérarchisables, soit :

- a) un volet « environnement social » : situation au centre-ville, en périphérie urbaine ou au centre du village. Proximité et accessibilité des transports et des établissements publics. Développement de structures favorisant les contacts intergénérationnels et l'intégration de nouveaux habitants dans le quartier.
- b) un volet « architecture » : absence de barrières architecturales et facilité pour les habitants de se déplacer, dans le logement comme dans l'immeuble et les alentours. Ouvertures sur l'extérieur et installations domestiques et techniques adaptées aux besoins des habitants.
- c) un volet « prestations » : présentation des structures et des modes d'intervention en cas d'octroi de prestations, à la demande des habitants. Interaction entre les différents acteurs, liés ou non au domaine médical. Discussion sur la facturation des prestations facilitant les soins à domicile.
- d) un volet « financement » : étude des divers modèles de financement, pour l'acquisition ou la location d'un logement adapté, en intégrant une discussion sur l'importance de l'anticipation d'un bilan financier préretraite, en relation avec les moyens des futurs habitants.

« Le logement adapté introduit une flexibilité plus importante »

Grâce à ce concept en quatre volets, l'association Avril prend également en compte un autre facteur déterminant dans l'élaboration de logements pour les personnes âgées : le temps qui, selon Loriaux, Predazzi et Vercauteren (2003 : 35), « modifie continuellement les contours du profil social et des exigences d'assistance de la personne vieillissante ». Les recherches effectuées l'association Avril ont en effet démontré la nécessité de concevoir l'habitat comme un processus dynamique, pouvant s'adapter progressivement aux événements du quotidien et aux éventuelles fragilités en lien avec le vieillissement. L'augmentation de l'espérance de vie induit également l'augmentation du nombre d'années en mauvaise santé et nécessite ainsi une évolution constante du logement, en fonction des problèmes à venir.

L'association Avril n'est évidemment pas le seul collectif à travailler sur le logement adapté. Plusieurs projets ont déjà été réalisés par des entreprises privées, des associations ou des particuliers, principalement en Suisse alémanique. Avec son référentiel, l'association Avril se différencie, par une logique d'accompagnement, permettant à toute personne concernée par le logement adapté d'en connaître les bases théoriques et pratiques, ainsi que les démarches à effectuer pour concrétiser ses projets.

Dans cette perspective, l'association Avril fonctionne comme un observatoire, voire une alternative au débat entre les acteurs privés et publics. Le référentiel Avril s'adresse tant aux politiques, aux entrepreneurs, aux investisseurs, qu'aux particuliers.

4

Les quatre volets du concept Avril

4.1 Le volet « environnement social »

Le volet « environnement social » fait référence à deux observations fondamentales pour le concept Avril. Premièrement, il replace l'habitat individuel, à savoir l'appartement, dans une vision collective. Les relations qui se développent dans un immeuble, un quartier ou une ville sont déterminants pour que la personne vieillissante ou présentant un handicap ne souffre pas de solitude. L'espace de vie devra être accessible pour les visiteurs et comporter des ouvertures sur l'extérieur, comme des espaces communs, un accès aux transports publics. Deuxièmement, le recours au terme social induit une attention particulière aux habitants, qui possèdent des attentes bien précises. Les appartements ne devront pas être conçus de manière unilatérale, mais pensés sur la base des besoins spécifiques des futurs habitants. En cela, un projet quitte sa dimension purement architecturale ou fonctionnelle pour s'accorder à l'individu, dans son rapport à lui-même comme au travers de ses interactions avec l'ensemble de la société.

Cette manière d'appréhender le logement adapté est d'autant plus importante que la majorité des lieux de vie conçus pour les personnes âgées ou présentant un handicap reposent sur une expertise qui n'inclut pas toujours les futurs habitants. Comme le fait remarquer Philippe Dehan (2001), les constructeurs pensent trop souvent pour les habitants, et rarement avec eux. Les personnes qui emménagent dans un appartement pour pallier à des besoins nouveaux peinent parfois à se retrouver chez elles et subissent la situation au lieu de la choisir. Une réalité qui va à l'encontre du concept même de logement adapté, que Vercauteren, Predazzi et Loriaux (2003) définissent comme une manière d'optimiser l'autonomie d'une personne, diminuée ou non.

Le premier volet du concept Avril propose une réflexion anthropocentrique de l'habitat, cessant de considérer la personne âgée uniquement comme un futur client, mais plutôt comme une personne actrice de son parcours de vie et à la recherche d'un environnement correspondant à ses attentes. L'énumération de critères doit pouvoir répondre aux besoins de chacun, tout en garantissant un niveau de sécurité architecturale et sociale à la hauteur de la dénomination de « logement adapté ».

En étudiant ces attentes dans le détail, il est donc possible de mettre un accent particulier sur les points suivants :

- Proximité et accessibilité des commerces, des services et des transports; au-delà de leur aspect pratique, le centre commercial, le salon de coiffure et de manucure, ou encore le parc public sont des lieux de socialisation importants. Pour certaines personnes, ils sont un moyen de rencontrer d'autres habitants du quartier et de nouer à terme des relations qui dépassent les simples conventions d'usage. Les transports en commun leur permettent également de pouvoir se déplacer de manière autonome, ou de recevoir leurs proches.
- Situation de l'immeuble prenant en considération les disparités des futurs habitants; si certains préfèrent la tranquillité, d'autres recherchent un environnement plus animé. Selon les sensibilités, le bruit peut être perçu comme une nuisance et le calme générer un sentiment de solitude. Une étude menée par Vercauteren, Loriaux et Predazzi (2003) a ainsi démontré que de nombreuses personnes âgées installaient leur lit dans la pièce donnant sur la rue, afin d'être en contact avec les voix des passants, les rires des enfants ou la circulation. Les concepteurs doivent prendre en considération cette disparité dès le début du projet.
- Mixité de la population résidant dans l'immeuble; pour plusieurs chercheurs et professionnels, la mixité contribue à élargir l'horizon des habitants et permet d'éviter la monotonie dans l'immeuble ou le quartier. Les dispositifs permettant un contact intergénérationnel (salles de cinéma, espaces communautaires, garderies gérées par des personnes âgées etc.) doivent toutefois rester dans la sphère publique et ne pas empiéter sur la sphère privée. L'isolement ne favorise certes pas les relations entre générations, mais la promiscuité forcée n'est pas non plus génératrice de rencontres positives (Vercauteren, Loriaux & Predazzi 2003).

« Le calme peut accentuer la sensation de solitude »

- Réseaux de socialisation; plusieurs personnes sont à la recherche de logements adaptés pour pallier à un événement difficile à surmonter ou une crise, comme un deuil dans la famille ou la perte de repères importants (déménagements des personnes vivant autrefois dans le quartier, dépression, maladie avec complications etc.) Les réseaux de socialisation dynamisent le quotidien des habitants et permettent ainsi de lutter contre le sentiment de solitude.
- Confort et agencement de l'appartement; les habitants doivent avoir une liberté maximale dans l'agencement de l'appartement, qui devient un lieu de vie central. La dimension évolutive de l'habitat est également importante, car elle permet de « passer de la dimension fonctionnaliste traditionnelle, centrée sur la qualification des pièces avec leurs références de fonction, à une définition anthropocentrique de l'espace, identifié en fonction des exigences habitatives propres à la phase existentielle de la personne et pourvu d'attributions fonctionnelles variables selon le projet de vie en cours » (Vercauteren, Loriaux et Predazzi, 2003 : 93)

Jean-Jacques Luzio (1969) écrivait déjà qu'une personne désirant vivre sa retraite dans un nouvel espace de vie devrait idéalement déménager cinq ans avant l'arrêt de son activité professionnelle. Cette période de transition lui permettrait de nouer de nouveaux contacts et mettre en place de nouveaux repères pour cette deuxième partie de la vie. A l'heure actuelle, il conviendrait plutôt de conseiller à une personne retraitée de ne pas attendre qu'il soit trop tard – en particulier au niveau de sa mobilité – pour organiser ce déménagement. Une démarche qui implique une prise de conscience précoce de ses attentes et des obstacles auxquels elle pourra faire face à l'avenir. En participant activement à l'élaboration du projet, ou en découvrant un projet suffisamment ouvert pour concrétiser des attentes spécifiques, elle vivra son déménagement comme un choix et un nouveau départ, dans une vie qui lui réserve encore bien des surprises.

La tâche de toute personne désirant emménager dans un logement adapté sera de considérer ces éléments pour mener une réflexion de fond et déterminer sa propre conception du logement adapté. Une démarche qui implique une investigation sur le terrain en amont du projet, afin de mieux connaître les envies des futurs habitants ou de repérer les lieux qui composent l'environnement. Cette immersion sur le terrain doit également mobiliser un important travail de communication, pour explorer les envies et les projets des personnes potentiellement intéressées par un appartement adapté.

4.2. Le volet « architecture »

La conception d'un logement adapté doit prendre en considération tous les éléments qui déterminent le quotidien d'un futur locataire, à l'intérieur comme à l'extérieur de son appartement. De cet impératif découlent deux grandes thématiques :

- a) la situation environnementale du logement et son élaboration en des termes purement architecturaux. En entrant dans un logement adapté, le nouveau locataire doit découvrir un environnement facilitateur et agréable.
- b) L'architecture, comme les services qui seront proposés en fonction des besoins de la personne, doit garantir une autonomie et un sentiment de sécurité, tout en restant suffisamment discrète pour ne pas transformer cette autodétermination en un sentiment de dépendance.

« Les réseaux de socialisation sont importants »

La définition et la distribution des espaces sont des éléments primordiaux dans la réalisation de cet objectif général. Un placard trop haut, une douche mal conçue, une chambre trop étroite ou un seuil à franchir sont autant de freins à une autonomie complète des futurs locataires. Il importe donc de concevoir, en plus des traditionnelles normes SIA, des éléments architecturaux adaptés aux besoins des habitants : éclairages, sols, seuils, poignées et robinets etc. doivent être

étudiés de manière précise et adaptée.

Le recours à une réflexion anticipative, s'appuyant sur une méthodologie élaborée par des professionnels concernés par le vieillissement de la population et ses conséquences sur l'habitat, permet de lister les principaux critères pour l'élaboration de logements adaptés. Ces critères constituent un cadre de réflexion, à partir duquel les architectes pourront développer leur créativité, en respectant les impératifs propres au logement adapté. Cette prévision est d'autant plus importante qu'une adaptation ultérieure à la construction engendre un surcoût qui peut être évité grâce à un accompagnement tout au long de projet. Enfin, une telle expertise évite des choix de construction inadaptés et irréversibles, comme une pente d'accès à plus de 6% ou des seuils trop élevés.

« La réflexion architecturale est la pierre angulaire de tout projet de logement adapté »

La réflexion architecturale est ainsi la pierre angulaire de tout projet de logement adapté ; un environnement combinant accessibilité et sécurité favorisera les visites fréquentes et permettra de bénéficier d'une mobilité accrue, ou encore de faciliter l'intervention potentielle des professionnels de la santé. Il y a donc tout à gagner à considérer cette dimension centrale de l'habitat dans sa globalité, afin de construire des logements qui peuvent réellement évoluer avec les années et accompagner une personne malgré les épreuves et autres difficultés liées à l'âge ou au handicap.

4.3. Le volet « prestations »

Plutôt qu'un ensemble prédéterminé de services et de prestations, l'association Avril privilégie un panier de prestations modulable et personnalisé. Des prestations minimales doivent évidemment être garanties, mais la qualité d'un projet reposera avant tout sur sa flexibilité, ainsi que sur la mise en place de services additionnels, comme la mise en place d'une conciergerie sociale, d'un suivi particulier ou d'une structure d'accueil.

Concernant les prestations de base, il est possible de nommer trois catégories de prestations généralement fournies par les organisations et les services d'aide à domicile⁹ :

- a) les prestations liées aux activités de la vie quotidienne :
 - évaluation de la situation, afin de déterminer les besoins en prestations des habitants
 - orientation à l'intérieur du réseau de soins, en collaboration avec les acteurs concernés
 - coordination des prestations au sein de la famille et du réseau de soins
 - soins infirmiers et entretiens thérapeutiques
 - soins et hygiène de base (se laver, se vêtir, s'alimenter, dormir, se déplacer ou se mobiliser)
 - aide au ménage
 - adaptation de l'environnement et réadaptation aux activités de la vie quotidienne
 - mise à disposition de moyens auxiliaires et conseils
- b) les prestations d'ordre social et économique :
 - démarches administratives auprès des assurances sociales, des instances juridiques et d'autres institutions
 - aide et soutien à la gestion financière

- c) les prestations d'appui, qui soutiennent et déchargent le réseau principal :
 - livraison de repas à domicile ou organisation de repas dans un espace commun
 - organisation de l'accès à des structures d'appui (courts séjours, structures intermédiaires etc.)
 - veilles et présences de jour
 - systèmes de bio-télévigilance
 - mesures et traitements d'ergothérapie
 - soutien et accompagnement, en vue du maintien de l'autonomie dans la vie quotidienne
 - organisation de l'accès à d'autres services (transport, animation, bénévolat, dépannages etc.)

Ces prestations ne seront pas fournies « en bloc » aux habitants, mais organisées en fonction de leurs besoins spécifiques. Il est donc possible de louer un appartement adapté sans disposer de prestations de soins et d'y recourir progressivement. Telle est la principale différence entre l'appartement adapté et l'appartement protégé, qui inclut un montant fixe pour les prestations non-optionnelles dans le contrat de bail.

L'organisation de cette palette de prestations implique une consultation en amont des différentes organisations d'aide et de soins à domicile. Autrement dit, ces dernières doivent faire partie intégrante du projet, pour garantir une infrastructure adaptée aux besoins de chacun. Ce rôle pourrait être précisé par les instigateurs de projets de logement adapté, notamment en élaborant une convention de collaboration ou un partenariat spécifique. Ce travail initial peut ainsi être effectué par les organisations de soins à domiciles, ou des associations présentes sur le terrain. Cette collaboration initiale avec les différents acteurs d'un espace donné implique également l'organisation des prestations additionnelles, notamment au niveau local.

« Favoriser la proximité des soins »

⁹ Politique d'aide et de soins à domicile du canton de Vaud, pp. 29-31

¹⁰ Unité de recherche instaurée suite à une convention de collaboration entre l'Université de Lausanne et Pro Senectute Vaud

¹¹ A noter que la plupart des informations ci-dessous concernent le canton de Vaud

« La mixité permet aux personnes seules de côtoyer régulièrement des familles »

Par exemple, un(e) animateur(trice) socioculturel(le) pourrait assurer un rôle de médiation dans l'immeuble. Une prestation de proximité, communément appelée « conciergerie sociale », serait coordonnée par des plateformes indépendantes. Son rôle sera de favoriser l'échange et l'entraide au sein de l'immeuble et de renforcer le lien social, pour entretenir un dialogue constructif. Les petits dépannages seront également pris en charge par cette personne de contact : changer une ampoule ou purger un radiateur ne nécessitera pas l'intervention d'un professionnel.

La mise en place d'une unité d'accueil temporaire (UAT) dans les environs de l'immeuble est également une plus-value intéressante pour tout projet de logement adapté. Selon le dictionnaire suisse de politique sociale, l'UAT peut être définie comme « *une structure de prise en charge pour personnes âgées dépendantes ou seules et pour handicapés vivant à domicile. Ce service des établissements médico-sociaux vaudois consiste à offrir à des bénéficiaires extérieurs la gamme des prestations qu'un établissement offre habituellement à ses propres pensionnaires ou patients* ». (Fragnière et Giraud, 2002 : 212). Elle se décline traditionnellement de trois manières différentes :

- a) l'unité intégrée à la vie et aux locaux de l'institution d'accueil
- b) l'unité semi-intégrée où les bénéficiaires ont des locaux spécifiques au sein de l'institution qui les accueillent
- c) l'unité extra-muros, installée à l'extérieur des murs d'une institution, dans un lieu indépendant

L'unité extra-muros est la solution qui correspond le mieux au concept Avril. Elle permet en effet de concilier les sentiments d'autonomie et de sécurité. L'expérience des premiers appartements Avril à Renens, auxquels est attachée l'UAT extra-muros Kanumera, a confirmé cette observation. Depuis son ouverture, l'UAT est devenue un lieu de rencontre majeur pour les locataires des appartements. Selon le rapport effectué par l'Unité de recherche et d'intervention en gérontologie (Uniger)¹⁰ en 2002, les personnes domiciliées dans les appartements de l'avenue du 14 Avril vivent une richesse relationnelle qu'elles ne connaîtraient pas autrement. De plus, les proches apprécient le fait que l'UAT ne soit pas rattachée à un EMS.

En résumé, le volet « prestations » est divisé en deux modes d'intervention : les prestations médico-sociales, dispensées et coordonnées par les organisations et les services d'aide à domicile, et des services de proximité (par exemple, la conciergerie sociale et l'UAT). Cette complémentarité permet de garantir l'adéquation entre les prestations offertes et demandées, en individualisant les services à disposition des habitants. La dimension du « libre-choix », propre au concept Avril est ainsi respectée et l'organisation du panier de prestations est considérablement facilitée.

4.4. Le volet « financement »

L'adaptation du logement, tant sur le plan architectural qu'au niveau des infrastructures et autres prestations de service, pose inévitablement la question du coût et de l'accessibilité financière, pour les personnes sujettes ou non à une perte d'autonomie. L'objectif de l'association Avril n'est pas de contribuer à la création de nouveaux standards d'habitat, mais de permettre à toute personne ne pouvant plus vivre dans son logement usuel, de pouvoir disposer d'un logement adapté¹¹. En d'autres termes, il importe de trouver des solutions originales pour financer les infrastructures et les prestations.

Financement des infrastructures

Plusieurs modes de financement sont aujourd'hui à la disposition des promoteurs. L'association Avril a décidé de présenter les solutions les plus significatives, en termes d'accessibilité financière à une majorité de personnes, cette accessibilité se répercutant directement sur le montant du loyer.

- a) Dans le canton de Vaud, la loi sur le logement (LL) promeut une politique du logement qui offre des habitations adaptées aux besoins de la population, en favorisant différentes mesures d'aide à la construction d'habitats collectifs¹². L'aide à la pierre prévoit notamment des prêts sans intérêts, pour les logements destinés aux personnes âgées et présentant un handicap.

Dans le cas de la construction de logements adaptés, une demande de prêt peut ainsi être adressée au canton et à la commune, pour autant que le projet respecte les normes architecturales pour la construction adaptée aux handicapés (SN 521'500), ainsi que les directives techniques et financières en vigueur dans le canton. Ces directives incluent entre autres un coût de construction adapté au coût du terrain, ainsi que des limites de coûts définies en relation avec la valeur du logement et sa capacité d'accueil (nombre de pièces). Ces conditions sont présentées en détail sur le site du canton de Vaud : www.vd.ch.

Les demandes de prêts sans intérêts doivent être présentées à l'autorité communale du lieu de situation de l'immeuble. Celle-ci transmet ensuite le dossier au Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT), en y joignant son préavis. La conception du dossier est ainsi une étape primordiale pour la construction future et doit prendre en considération l'ensemble des éléments exposés dans le référentiel. Les normes architecturales, mais également l'accessibilité au logement et le revenu des futurs locataires. Des conventions de collaboration avec des organisations de soins à domicile seraient également un plus, confirmant d'entrée le degré de sécurité des futurs logements.

Une fois la construction terminée, la charge locative sera diminuée de 20% à 30% au maximum, grâce à l'aide cantonale et communale. Cette aide est généralement versée sur une période de 15 ans, de manière dégressive. Les locataires satisfaisant à certaines conditions cantonales (limites de revenu, limites de fortune, degré d'occupation) pourront alors bénéficier d'un logement subventionné, adapté à leurs besoins. Les locataires qui ne remplissent pas ces conditions paieront un loyer plein, calculé en fonction des taux en vigueur.

11 A noter que la plupart des informations ci-dessous concernent le canton de Vaud

12 Canton de Vaud : site officiel : Aide à la pierre <http://www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/logement/aide/a-la-pierre/>

b) Une société coopérative est formée par des personnes qui poursuivent principalement le but de favoriser ou garantir par une action commune des intérêts économiques déterminés par ses membres. Afin de devenir membre d'une coopérative, les futurs locataires doivent acquérir des parts sociales dont le montant varie en fonction du type de logement choisi et des coopératives. Les dispositions légales actuelles autorisent l'emploi de l'avoir du deuxième pilier pour l'achat des parts sociales. Ces parts sont remboursables en cas de départ du logement. Une fois devenu membre de la société coopérative, le coopérateur bénéficie des divers avantages procurés par le système. Il peut notamment participer à l'assemblée générale annuelle et prendre part aux décisions importantes de gestion de l'immeuble. La coopérative est effectivement le propriétaire unique et indivis de l'immeuble, dont les appartements peuvent être loués aux membres avec un loyer particulièrement favorable. Ce mécanisme de financement, très souple et économique, permet une limitation sensible des frais d'accès, tandis que l'absence de capitalisation, typique de la coopération administrative, contribue à une gestion légère des ouvrages d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'immeuble. Outre les avantages communs aux solutions analogues d'habitat de proximité, tels que la socialité naturelle et le sentiment d'appartenance, la prise d'initiative et l'implication dans la gestion, les personnes recourant à cette solution ont la garantie de pouvoir conserver le droit d'usage de leur habitation pour toute la période désirée, sécurité non négligeable pour une personne qui vieillit dans un logement en location (Vercauteren, Predazzi et Loriaux 2001).

c) La location : la location reste la principale solution pour l'acquisition d'un logement adapté. Elle est conclue par la contractualisation d'un bail à loyer et propose une grande diversité de contrats de prestations liés au bail répondant de manière personnalisée aux besoins et aux moyens des futurs habitants. Selon les ressources financières du locataire celui-ci peut bénéficier d'une aide au financement de son loyer selon les conditions du cadre légal en vigueur.

Financement des prestations et services

a) les prestations de soins : Les soins nécessités par l'état de santé des locataires sont dispensés par une organisation de soins à domicile. Cette organisation est soumise à une autorisation d'exploiter, délivrée par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS). Les frais relatifs aux soins prescrits par un médecin sont couverts par la participation des assureurs maladie lorsqu'ils sont dispensés par une organisation de soins à domicile reconnue.

b) les services : L'aide à domicile (ménage, repas, etc.) et les prestations spécifiques à ce type de logement (encadrement sécuritaire, animation) sont facturées directement aux locataires/habitants ou, le cas échéant, aux régimes sociaux dont ils bénéficient (PC, LAPRAMS), pour autant que l'organisation qui les fournit ait passé une convention avec le Service des assurances sociales et de l'hébergement.

5

La méthodologie Avril : conseils et gestion en habitats adaptés

En appliquant son concept en quatre volets, l'association Avril est donc capable d'évaluer et d'accompagner des projets de logements adaptés, selon une méthode permettant de mesurer la pertinence et la faisabilité d'un dossier.

5.1. La méthodologie Avril

La méthodologie Avril est un outil visant à évaluer un projet existant, ou à fournir un appui lors de sa conception, sur la base des critères énoncés dans la partie précédente. Cette méthode se base sur les principes directeurs de l'analyse de la valeur, également connue sous le nom d'analyse fonctionnelle.

L'analyse de la valeur consiste à optimiser de façon rationnelle un produit ou un processus, afin de concevoir un produit parfaitement adapté aux besoins de son utilisateur, tout en s'approchant du coût le plus faible. Cette méthode améliore la qualité d'un produit sans en diminuer le coût ou diminue le coût du produit sans réduire le niveau des services attendus, en centrant son analyse sur une liste de critères et un référentiel établi à l'avance.

Dans le cadre du référentiel Avril, l'analyse de la valeur permet de concrétiser deux objectifs primordiaux, soit la garantie d'un logement adapté aux besoins des habitants et la démocratisation de ce type d'habitat, sur la base de solutions alternatives de financement. Son deuxième atout est de prendre en considération l'intégralité des dimensions liées à l'habitat, en plus de sa fonction initiale du logement, sur la base des critères du concept Avril.

Cette méthodologie repose actuellement sur une liste de 100 critères, qui sera constamment mise à jour par les experts de l'association Avril.

« Prendre en considération l'intégralité des dimensions liées à l'habitat »

5.2. Degrés d'application

- a. Consulting : production de conseils et de recommandations pour la constitution d'un projet de logement adapté. Le consulting inclut la validation d'un cahier des charges, ainsi que la conduite d'une commission d'experts, visant à mesurer les opportunités de construction de logements adaptés. Cette prestation est particulièrement intéressante pour les politiques et les promoteurs, soucieux de monter un dossier pertinent et directif.
- b. Evaluation : travail d'expertise, sur la base des quatre volets et de la liste de critères Avril. L'évaluation comprend un rapport détaillé des points forts et des points faibles du projet, présenté aux instigateurs sous la forme d'une matrice fonctionnelle.
- c. Accompagnement : prise en charge complète d'un projet, incluant le consulting au niveau du dossier original, le suivi de la construction avec appui théorique auprès du maître d'ouvrage et l'évaluation finale, sur la base des attentes exprimées dans le dossier de départ.
- d. Exploitation : gestion de logements adaptés, en intégrant notamment l'exploitation d'une structure d'accueil (type UAT), la coordination des prestations et la mise à disposition d'une « conciergerie sociale » pour les habitants.

Les dossiers transmis à l'association Avril seront traités par un comité d'experts garantissant une analyse de qualité pour l'ensemble des quatre volets. Les membres de l'association effectueront également un suivi permanent des dossiers. Des renseignements complémentaires sur les activités de l'association Avril sont disponibles auprès des membres, à l'adresse suivante :

Association Avril
Av. du 14 Avril 05
1020 Renens
Tél. : +41-21/635 50 70
info@association-avril.ch

Bibliographie sur le logement adapté

Ouvrages

- Ansermet J. (1999), *Guide de la propriété par étages : PPE*, Lausanne : Chambre vaudoise immobilière.
- Argoud D. (éd.) (2004), *Prévenir l'isolement des personnes âgées : Voisiner au grand âge*. Paris : Dunod.
- Association Avril (2005), *Actes du séminaire du 27 septembre 2005*. Renens : Association Avril.
- Association Avril (2006), *Conserver son autonomie en toute sécurité, ou quelques pistes de réflexion pour le logement adapté*. Renens : Association Avril.
- Babin N. et R. Vercauteren (1998), *Un projet de vie pour le maintien à domicile des personnes âgées*. Ramonville Saint-Agne : Ed. Eres, Pratiques du champ social.
- Ballieux J. et C. Boulet (2001), *L'analyse de la valeur*, Paris : Association Française de Normalisation.
- Carlson A. (1998), *Où vivre vieux ? Quels éventails de cadre de vie pour quelles personnes vieillissantes ?* Bruxelles : Fondation Roi-Baudoin.
- Christaen M.-P. (2004) *Vivre dans un environnement visuel adapté*, Genève : Association pour le Bien des Aveugles et des Malvoyants.
- Dehan P. (1997), *L'habitat des personnes âgées : du logement adapté aux établissements spécialisés*. Paris : Ed. du Moniteur.
- Galmiche C. (2004), *Vieillir en ville : bibliographie*, Paris : Centre de documentation de l'urbanisme.
- Grosbois L.-P. (2003), *Handicap et construction*, Paris : Ed. du Moniteur.
- Höpflinger F (2004), *Traditionnelles und neues Wohnen im Alter*, Zürich : Seismo Verlag, Sozialwissenschaften.
- Loriaux M., Predazzi M. et R. Vercauteren (2001), *Une architecture nouvelle pour l'habitat des personnes âgées*, Ramonville Saint-Agne : Ed. Eres, Pratiques gérontologiques.
- Loriaux M., Predazzi M. et R. Vercauteren (2001), *Intergénération, une culture pour rompre avec les inégalités sociales*. Ramonville Saint-Agne : Ed. Eres, Pratiques gérontologiques.
- Loriaux M. et D. Remy (éd.) (2005), *La retraite au quotidien : Modes de vie, représentations, espoirs et inquiétudes des personnes âgées*. Campbell : Ed. de Boeck.
- Luzio J.-J. (1969), *Le lieu de la retraite*, Lausanne : Commission cantonale de l'Eglise réformée vaudoise.

- Service des assurances sociales et de l'hébergement (2004), *L'habitat groupé sécurisé (HGS) : Pour vivre chez soi malgré la vieillesse et le handicap*, Lausanne : Service de la santé publique.
- Schaller Ph. et al., (2006), *Cité générations et espace santé*, document de travail.
- Stanek O. (1983), *Influence de la localisation des logements sur la qualité de vie des personnes âgées : une bibliographie sélectionnée*. Sherbrooke : Université de Sherbrooke, département de géographie.
- Vercauteren R. (2000), *Lieux et modes de vie pour les personnes âgées*. Ramonville Saint-Agne : Ed. Eres, Pratiques du champ social.
- Wanner P. et al. (2005), *Age et Générations : la vie après 50 ans en Suisse*. Neuchâtel : Office Fédéral de la statistique.

Articles

- Cléménçon P. (2006), « Devenir propriétaire pour un loyer » in *Habitation*, num. 1, 2006.
- Granacher S. (2003), « Mit euch zusammen möchte ich alt werden » in *Wohnen*, num. 5, 2003.
- Jolliet F. (2006), « Troisième voie : coopérative et PPE » in *Habitation*, num. 1, 2006.
- Sandström G, Keijer U. & B. Werner (2003), « *Smart Homes Evaluated* », Stockholm : Royal Institute of Technology.

Reportages et documents video

- Agneskirchner A., « *F, 60 ans, recherche colocataire* », Berlin : Arte G.E.I.E., 2004.
- Pirker C., « *L'âge d'or d'une pionnière* », Lausanne : Fondation Pro Senectute Vaud, 2005.
- Riniker P., « *Wohnen wie gewohnt* », Zurich : Age Stiftung, 2005.

Sites web

- www.regiecite.ch
- www.rc.vd.ch
- www.agevillage.com
- www.habitation.ch
- www.age-stiftung.ch
- www.zukunftswohnen.ch

Aide à la pierre: mesures d'aide, développées par le canton de Vaud, promouvant une politique du logement qui mette à disposition de la population des habitations adaptées à ses besoins. Mesures, conditions et renseignements complémentaires: <http://www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/logement/aide/a-la-pierre/>

CMS: centre médico-social

Coopérative d'habitation: forme de société immobilière, où habitent des personnes qui sont à la fois locataires de leur logement et collectivement propriétaire du bâtiment.

DSAS: département de la santé et de l'action sociale

EMS: établissement médico-social

Habitat protégé: logement architecturalement adapté et incluant un ensemble de prestations, établies à l'avance et facturées forfaitairement

HGS (Habitat groupé sécurisé): ensemble de logements individuels, sans barrières architecturales et adaptés pour le grand âge et le handicap. Situé à proximité d'une institution de soins, l'HGS offre des facilités de contact et d'échange au travers de différents espaces communautaires.

LAPRAMS: loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale, complétant ou remplaçant les PC AVS/AI.

Logement adapté: espace de vie spécialement conçu pour des personnes âgées ou handicapées, sans barrières architecturales et en lien si nécessaire avec des prestataires de service. Le logement adapté diverge de l'habitat protégé en raison de la dimension modulable de l'accompagnement, ainsi que d'un HGS concernant le lien avec l'EMS.

PC: prestations complémentaires AVS/AI

SELT: Service de l'économie, du logement et du tourisme

SIA (normes): ensemble de règles reconnues pour la construction de logements, adaptés ou non. Dans le cadre de l'habitat et du logement adaptés, se référer à la norme SN 521'500.

Unité de recherche et d'intervention en gérontologie (Uniger): Unité de recherche instaurée suite à une convention de collaboration entre l'Université de Lausanne et Pro Senectute Vaud

Unité d'accueil temporaire (UAT): structure de prise en charge pour personnes âgées dépendantes ou seules et pour handicapés vivant à domicile. Ce service des établissements médico-sociaux vaudois consiste à offrir à des bénéficiaires extérieurs la gamme des prestations qu'un établissement offre habituellement à ses propres pensionnaires ou patients.

Vieillesse secondaire: effets de processus pathologiques explicables que l'on peut potentiellement prévenir (par exemple: les maladies chroniques du vieillissement).

Remerciements

L'élaboration du référentiel et de la méthodologie de l'association Avril n'aurait pu être possible sans l'implication des experts ayant participé aux différents séminaires et ateliers.

Un grand merci à : M. Pierre Aeby (Pro Senectute Suisse), M. William Anhorn (Fondation Net'Age), Mme Mireille Aubert (députée), Mme Patricia Ayllon (Pro Senectute Vaud), Mme Brigitte Barussaud (BRIO Yverdon-les-Bains), M. Serge Beck (Syndic de Le Vaud), M. Francis Bouvier (Banque cantonale vaudoise), Mme Christiane Brouyere (Centre Romand SEP), Mme Joséphine Byrne-Garelli (Bénévolat Rolle), M. Marco Ceccaroli (Bureau d'architecte Ceccaroli), Mme Eliane Christen (Uniger), M. Michel Collet (Pro Senectute Vaud), M. Paul Coudret (Banque cantonale vaudoise), M. Yves Depeursinge (Depeursinge Consulting), Mme Bernadette Drzazga (CMS de Renens), M. Pierre-Alain Dupont (EMS Beau-séjour), Mme Evelyne Erb (Association suisse pour la maladie de Parkinson), M. Alain Gasser (EMS Prerisa), M. Jacques-Olivier Georges (Secutel-Centre), M. Dominique Germann (CMS de Sierre), M. Denis Glatz (Atelier d'architecture Boujol et Delachaux), Mme Isabelle Guisan (journaliste indépendante), M. Antoine Hahne (Pont 12 architectes), M. Yves Henzelin (Architram SA), M. Pierre Gilliand (IDHEAP) Mme Christiane Jaquet (AVIVO), Mme Corinne Leuba (GBL Management), Mme Hélène Métraux (CMS de Morges-Est), M. Michel Montavon (DSAS), Mme Anne de Montmollin (DSAS), Mme Chantal Müller-Cléménçon (CMS de Morges), M. Daniel Oyon (HEC Lausanne), M. Martin Perrot (Bracher Und Partner), M. Dominique Pitteloud (ville de Lausanne), M. Olivier Pommaz (Fondation Mont-Riant), Mme Isabelle Pralong (CMS de Sierre), M. Jean-Robert Probst (Génération), Mme Chantal Resplendino (DSAS), M. Gérald Simon (Institution de Lavigny), M. Michel Surbeck (SASH), M. Marc Vuillemier (AVIVO), M. Philippe Wanner (Office fédéral de la statistique), M. David Wylie (CMS de Renens), Mme Silvia Zamora (municipalité de Lausanne).

Le travail de recherche et la publication du référentiel a également bénéficié du précieux soutien de la Fondation Leenaards et de la Loterie Romande, qui ont octroyé deux dons à l'association Avril, respectivement en 1999 et en 2007.

